

Certificat PEB - Responsable PEB - Audit PAE Contrôle Electrique & Citemes Mazout

Code client

Date d'échéance

Mode de règlement

Date de livraison

www.certigreen.be

CL03357

28-05-2016

13-05-2016

Virement

SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 **BE 4100 SERAING**

Tél: 04.388.12.94 Fax: 04/383.65.55

E-mail: fdevillers@skynet.be



SERAING, le 13-05-2016 Numéro: FA2016360

Monsieur GEURTEN Alai	n
Grand Route, 482	

4610 Beyne Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
AR00020	Dois pour la certification énergétique PEB d'une maison situé rue Bureau n°181 à Fléron	1,00	206,62	206,62	21,00
	Remise sur PEB maison	1,00	-20,67	-20,67	21,00
AR00037	Dois pour la certification énergétique PEB d'un appartement rue Bureau n°181/A à Fléron	1,00	161,16	161,16	21,00
	Remise sur PEB appartement	1,00	-37,19	-37,19	21,00
AR00021	Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le jeudi 26/05 à 09h30)	1,00	107,44	107,44	21,00
AR00037	Dois pour la certification énergétique PEB d'appartements situés rue Grand Route n° 480 à Beyne	2,00	161,16	322,32	21,00
	Remise sur PEB appartements	2,00	-57,86	-115,72	21,00
AR00038	Dois pour le rapport partiel d'un bâtiment (certificat pour les installations collectives)	1,00	82,65	82,65	21,00
	Remise sur rapport partiel	1,00	-41,33	-41,33	21,00
AR00021	Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le jeudi 26/05 à 08h30)	1,00	107,44	107,44	21,00
AR00017	Dès réception de votre virement sur notre compte bancaire (IBAN: BE68-2400-8384-9834) ou preuve de paiement,nous vous ferons parvenir vos certificats. Pour rappel votre certificat est obligatoire pour la signature de votre compromis de vente ou de votre bail. Communication virement: FA2016360 GEURTEN				

Taux	Base	Montant
21,00	772,72	162,27

Total HT	772,72
Total TVA	162,27
Total TTC	934,99
Acompte	0,00
Net à payer	934,99 €

- Conditions générales de vente

 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.